LES SITES COLINANDCIE.COM - COLINANDCIE.GROUP

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques: Danger!

Tag: Enquête





Le site est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 13/01/2025. Il propose de la gestion de patrimoine en usurpant le nom d'une société luxembourgeoise. Nous avons trouvé de nombreux sites frauduleux proposant de la gestion de patrimoine en usurpant le nom de sociétés luxembourgeoises. Il est aussi utilisé le site colinandcie.group

Les sites internet

Le site colinandcie.group

Il a été créé le 12/11/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/colinandcie.group

Le site colinandcie.com

Il a été créé le 31/10/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/colinandcie.com

Nos recherches

Le site ne dispose pas de l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 82 83 37 26

Il est proche d'un autre site d'arnaque :

kfw-finances.com 01 82 83 37 25 colinandcie.com 01 82 83 37 26

Le numéro 05 47 74 71 21 Le numéro 07 43 39 35 77 Le numéro 07 43 39 42 33

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Patrick STEFANIAK
- M. Pascal MORITZ

Les produits

Le site propose de la gestion de patrimoine. Nous publions un mail envoyé à une potentielle cliente :

Le-mail-du-site-colinandcie-1.pdf

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une société luxembourgeoise totalement étrangère à cette arnaque. Le Luxembourg plait beaucoup aux escrocs surtout pour la gestion de patrimoine.

Le site colinandcie.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 13/01/2025.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs! Le must? Ils ne peuvent pas savoir la situation!

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommate urs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION!

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile <u>sans avoir versé</u> de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous

arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.